

## **Administration du spectacle vivant**

*3 sessions de formation en Nouvelle Aquitaine*

*Poitiers, Bordeaux, Limoges*

### **L'ESSENTIEL DU PROGRAMME**

#### **La convention collective des entreprises artistiques et culturelles :**

L'emploi culturel est multiple et complexe. Le texte conventionnel concernant le secteur public du spectacle vivant apporte de nombreuses informations. Au long de ces deux journées, il s'agira d'appréhender les principales caractéristiques de la convention des entreprises artistiques et culturelles, d'actualiser ses connaissances en matière sociale et d'identifier les éléments d'actualisation ou de mise en oeuvre à effectuer pour sa structure.

#### **Découverte et initiation aux réseaux sociaux :**

Cette initiation vise d'abord à présenter l'écosystème Internet actuel et plus particulièrement la place que prennent aujourd'hui les réseaux sociaux dans ce milieu. Suivront une présentation du rôle et des fonctionnalités des réseaux les plus influents, les bonnes pratiques à adopter et les outils incontournables pour mesurer l'impact de ces médias. Sur une journée, le stagiaire aura donc fait un tour d'horizon de l'intérêt et de l'efficacité de différents réseaux sociaux. Il sera guidé sur les bonnes pratiques et les astuces pour animer Facebook, twitter ou d'autres réseaux professionnels. Pour faciliter sa tâche, il lui sera présenté différents outils pour réaliser sa veille, publier efficacement et suivre les statistiques de ses réseaux.

#### **Les contrats du spectacle vivant :**

*Organiser, produire ou diffuser un spectacle impose de maîtriser la chaîne des contrats nécessaire pour mener à bien cette activité. Ces journées ont pour objet d'approfondir la connaissance des contrats du spectacle, saisir les enjeux et l'importance d'une formalisation adaptée aux différentes situations rencontrées.*

*Finalement, il s'agit d'inscrire la formalisation des contrats de spectacle vivant comme un véritable outil de gestion.*

## LES INTERVENANTS

### Jean-Louis Patheiron

Directeur de Premier'Acte Conseil, diplômé d'Etudes Supérieures Commerciales, Administratives et Financières. Il rassemble une expérience professionnelle d'accompagnement de projets, avec une spécialisation sur les questions liées à la gestion du personnel et la propriété intellectuelle. Consultant auprès de plusieurs fédérations sur le plan national, il est aussi l'auteur du *Guide de l'employeur culturel* et co-auteur du Dossier Expert : *Festivals de spectacles vivants : enjeux, territoires, organisation*.

### Nicolas Brunet

Weblmaster, auteur et dirigeant de l'entreprise Tabula Rasa , Parthenay

## PUBLIC / MÉTIERS CONCERNÉS

- Administratrices/Administrateurs, chargé/es de production ou de diffusion
- Personnes chargées de la gestion d'une structure dans le spectacle vivant : comptables, chargé/es d'administration et des payes...
- Directrices/Directeurs artistiques
- Toute personne chargée des contrats du spectacle vivant

*Cette formation étant centrée sur des contrats de droit privé, les personnels des structures publiques ne font pas partie du public visé.*

*Remarque : Les contrats des artistes et techniciens du spectacle, les questions de droit d'auteur, droits voisins, droit à l'image ou celles portant sur l'accueil d'artiste et de spectacles étrangers ne sont pas développés sur cette journée.*

## OBJECTIFS

- Maîtriser la législation des contrats du spectacle vivant pour être en mesure de choisir le contrat type le plus adapté, identifier les responsabilités de chacun, et repérer les risques
- Appréhender en détail les dispositions conventionnelles et le droit du travail applicable aux entreprises de spectacles (champ public) ;
- Se familiariser aux nouvelles démarches collaboratives et aux réseaux sociaux.

## CONTENU DÉTAILLÉ

- **La convention collective des entreprises artistiques et culturelles :**

La fonction employeur, les principes du droit du travail et des conventions collectives  
Les conventions collectives applicables au spectacle vivant – La définition du champ d'application de la convention des entreprises artistiques et culturelles

Les contrats de travail

La fin du contrat de travail

La grille de classifications et salaires

Tournées, défraiements, primes...

L'organisation et la durée du travail

La situation des professions artistiques avec la nouvelle rédaction conventionnelle

Les institutions représentatives du personnel

Les autres dispositions conventionnelles

Les principes d'une négociation d'un accord d'entreprise

- **Découverte et initiation aux réseaux socaux :**

La session durera environ 7 heures et comprendra une matinée abordant différentes notions théoriques et un après-midi consacré à la pratique.

Introduction

Tour d'horizon et présentation

Conseils avant de publier

Ateliers pratiques avec Facebook et Twitter

Quelques outils du parfait Community Manager

Conclusion : les questions à se poser pour définir la stratégie à adopter sur ces supports

*! Les participants sont invités à se munir d'un ordinateur portable ou d'une tablette !*

- **Les contrats du spectacle vivant**

Principes généraux liés à la réglementation du spectacle, la propriété intellectuelle et aux contrats et droit des obligations.

Etude des principales formes de contrats : Cession de droits de représentation et coréalisation

Etudes de cas, analyse des clauses sensibles (annulation, responsabilité employeur, exclusivité etc....) et des situations d'actualité (risque attentat....).

Faire des contrats un véritable outil de gestion et de stratégie

La formalisation des contrats de coproduction et les enjeux à identifier

    Cadre juridique : société en participation ? Convention ?...

    L'approche fiscale et ses conséquences

    Typologie des risques constatés

    Etude de cas

Les situations de résidence et leurs contrats

(résidences d'auteurs, résidences avec des compagnies)

    La qualification des situations

    Les enjeux à prendre en compte

    La formalisation à mettre en œuvre.

## METHODE

Les apports théoriques sont complétés par des exercices : cas pratiques, analyse critique d'exemples de contrats et de clauses.

Il répond à vos interrogations et vous conseille sur vos situations réelles.

## ET APRES

Des documents complémentaires pourront être transmis par email en fonction des besoins de chaque participant/e.

Un suivi de question/réponse est disponible via Premier'Acte dans le mois qui suit la formation.

## DATES ET LIEU

### 3 sessions régionales en Nouvelle-Aquitaine : cinq jours au choix :

- du 2 au 6 octobre 2017 à Poitiers
- du 6 au 10 novembre 2017 à Bordeaux
- du 20 au 24 novembre à Limoges


## TARIF

Coût pédagogique : 1400€ TTC\* pour 35 heures

\* PREMIER ACTE n'est pas assujetti à la TVA pour la formation.

## FINANCEMENT

Dans la grande majorité des cas, le financement total de la formation est possible. N'hésitez pas à nous contacter pour toute information sur les financements.

 Financement possible par l'Afdas  
Autres financements : nous contacter

## EVALUATION DES ACQUIS

La formation est évaluée par le biais d'un QCM de 10 questions maximum.

## VALIDATION

La formation est validée par une «attestation de formation détaillée» transmise dans les 10 jours et incluant les résultats du QCM.

Une évaluation écrite/orale à la fin de la formation est réalisée par l'intervenant/e. Vous pourrez ainsi nous donner votre ressenti sur ce module.

Enfin, un bilan «à froid» sera transmis à chaque participant/es 6 mois après la formation. Il nous permettra de mesurer la mise en pratique plusieurs mois après.

# Bulletin d'inscription 2017

Nom et prénom : Date de naissance :

## L'employeur

Nom de la structure :

Activité principale :

Adresse administrative :

Téléphone :

E-mail :

Site internet :

Nombre de salariés au régime général dans votre structure (CDI, CDD, contrats aidés...) ?

1 à 5

6 à 9

10 et +

## Coordonnées personnelles

Adresse complète : Téléphone :

E-mail :

## Financement du stage

AFDAS

Uniformation

Pôle Emploi

Personnel

Autre financement, préciser :

## Votre statut

En CDI depuis le :

Intermittent/e

En CDD fin du contrat le

En recherche d'emploi

Fonctionnaire

Particulier

Conformément à la loi « Informatique et liberté », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant. Ce document est non contractuel. Seuls les devis et conventions de formation avec nos conditions générales sont valables.

## Fiche d'information

### Administration du spectacle vivant

Nom, prénom :

Quelle est votre formation initiale (intitulé, niveau...) ? Précisez vos fonctions :

**Avez-vous une connaissance préalable du thème traité dans la formation ?** une bonne connaissance  une approche  non

**Pour chaque objectif, estimez votre niveau de compétence :**

		Une bonne connaissance	Une approche	Peu/pas de connaissances
1	L'environnement juridique du spectacle vivant			
2	L'embauche d'artistes du spectacle			

Quel type de contrat vous rédigez ou validez :

cession  coréalisation  Coproduction

autre à préciser :

Quelle est la durée de cette expérience : plus d'1 an  moins d'1 an

Le statut de votre structure : association  SARL

autre, préciser :

**Quelle est votre motivation pour suivre cette formation ? Qu'en attendez-vous ?**